



Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE — 241, BD ST-GERMAIN, PARIS-7 — 551 34-14

La chambre à gaz de Ravensbrück

Dans le bulletin n° 169 de l'Amicale de Mauthausen (décembre 1973), nous relevons sous le titre « Additif » le texte ci-dessous écrit par Olga Wormser-Migot au sujet de sa thèse :

« A la suite de la parution, en 1968, de cette thèse sur le Système Concentrationnaire Nazi, un seul point de contestation est apparu, relatif au problème des chambres à gaz.

» En effet, dans la page 12 de l'Introduction et de la page 541 à la page 544, j'affirme qu'il n'existe aucune chambre à gaz dans les camps de l'Ouest (sauf la chambre à gaz « expérimentale » du Struthof), les chambres à gaz, selon ma thèse, étant réservées à l'extermination massive dans les camps de l'Est.

» Cette affirmation a donné lieu à des démentis catégoriques de la part des rescapés de Ravensbrück et de Mauthausen, pour lesquels l'existence des chambres à gaz dans ces camps ne peut et ne doit être mise en doute.

» Je me sens donc tenue de porter ce fait à la connaissance des lecteurs de cette thèse. »

L'affirmation « qu'il n'existe aucune chambre à gaz dans les camps de l'Ouest » a soulevé depuis la parution de la thèse d'Olga Wormser-Migot (dont l'A.D.I.R. a rendu compte dans Voix et Visages n° 117) bien autre chose que des « démentis catégoriques » chez les survivants de Mauthausen et de Ravensbrück...

D'une part l'Amicale des Déportés et Familles de disparus de Mauthausen a publié sous la signature de Pierre Serge Choumoff une étude historique, *Les Chambres à gaz de Mauthausen*, établie avec un sérieux, une rigueur absolument irréfutables (voir le n° 136 de Voix et Visages).

D'autre part, à la demande de l'A.D.I.R., Germaine Tillion a fait paraître un *Ravensbrück* aux Editions du Seuil. (Vous avez pu en lire des extraits dans le n° 135 de notre bulletin ainsi qu'une remarquable critique de Gabrielle Ferrières (n° 138). Ethnologue, elle connaît la valeur des témoignages quand ils sont examinés avec intelligence et objectivité, confrontés aux autres sources de la vérité historique. Et elle a établi sur l'existence de la chambre à gaz de Ravensbrück une information « lucide et objective ».

Dans son additif, Olga Wormser-Migot aurait pu au moins citer ces deux ouvrages, essentiels désormais pour la connaissance du système concentrationnaire. Elle devait à la vérité historique d'examiner les arguments fournis et non de continuer à y opposer son silence.

Nous ne demandons pas à l'auteur « d'abjurer une conviction scientifique » si celle-ci a une base quelconque, mais nous demandons sur quelle base peut bien être étayée une « foi historique » qui ne tient compte d'aucune des données de l'histoire. En effet sont concordants sur ce point important :

1 - les « témoins-victimes » les plus informés (infirmières qui ont vu enlever des malades sous leurs yeux, en chemise, qui ont suivi à l'oreille le camion où

elles étaient entassées jusqu'à l'emplacement des fours crématoires ; les survivantes du *Jugendlager* qui ont vu partir en chemise leurs camarades hurlant de terreur) ;

2 - les S.S. de Ravensbrück qui ont décrit les scènes d'extermination par gaz, en particulier les témoignages de Schwarzhuber et de Treite ;

3 - les listes de victimes (listes de Mittwerda) connues dès leur origine comme étant celles de la chambre à gaz, authentifiées par les secrétaires qui avaient charge de les tenir...;

4 - les preuves indirectes (disparition totale de toutes celles figurant sur les listes en question)...

5 - les enquêtes judiciaires, menées à Hambourg par la justice anglaise, et à Rastadt par la justice française, sont également concordantes.

Un certain nombre de responsables S.S. du camp ont admis leur participation à la chambre à gaz, d'autres l'ont niée, mais tous ont reconnu son existence.

Le conseil d'administration de l'A.D.I.R. unanimement regrette qu'Olga Wormser-Migot se soit contentée d'enregistrer notre protestation sans même examiner sur quoi elle est fondée.



Germaine Tambour,
gazée à Ravensbrück.



Eveline, gazée à Ravensbrück.
Dessin de France Audoul.



Madeleine Tambour,
gazée à Ravensbrück.

Ci-contre :
Trois victimes

40 R 4616

Berthie Albrecht



Cinq femmes Compagnons de la Libération dont *Voix et Visages* a décidé d'évoquer la mémoire. Après Simone Michel-Lévy et Maria Hackin, et trente ans après sa mort, c'est Berthie Albrecht que nous voulons essayer de ressusciter parmi nous aujourd'hui.

Née à Marseille en 1893, Berthie appartient à une famille de la haute bourgeoisie protestante. Elle connaît une enfance heureuse dans une belle maison à terrasse entourée d'un jardin planté de palmiers. Dès l'âge de quatre ans elle fait sagement de la broderie aux pieds de sa mère en chantant des cantiques protestants. C'est une petite fille blonde aux yeux bleus qui se révèle très vite extrêmement douée pour tous les arts. Entourée de tendresse, aimée de ses camarades, elle s'ouvre à la vie pleine d'ardeur et d'enthousiasme. Ses études la mènent jusqu'au brevet supérieur. Elle passe en même temps l'examen d'infirmière de la Croix-Rouge.

Déjà la jeune fille comprend combien elle est privilégiée ; elle veut mettre au service des autres cette richesse qu'elle sent en elle. Son dévouement, ses connaissances trouvent leur emploi pendant la guerre de 14-18. Berthie se multiplie : l'hôpital, les foyers du soldat seront ses champs d'action.

En décembre 1918, la guerre terminée, elle se marie avec un banquier. Elle va le suivre en Hollande puis en Angleterre, voyager, apprendre l'anglais, l'allemand, le néerlandais, comme elle a appris en se jouant le provençal dans son enfance. Elle mène une vie mondaine qui ne lui déplaît pas. Elle a deux enfants aussi beaux qu'elle. Elle aime les canaux gelés de Hollande, le patin à glace, elle aimera plus tard sa belle maison de Londres. Sa gaieté, ses fous-rires, ses colères aussi sont légendaires. La musique tient une grande place dans ses préoccupations — son mari est un excellent pianiste, Berthie, dont la voix est très belle, découvre en lui un accompagnateur né.

Berthie est une femme comblée. Pourtant il manque quelque chose à cette puritaine. Elle sent autour d'elle la misère, les difficultés de certaines vies, l'injustice des conditions humaines.

Déjà en 1930 elle milite à Londres en faveur de la libération de la femme. Elle regagne Paris, où ses enfants doivent recevoir une éducation française. A partir de ce moment, la voie de Berthie est

tracée. Elle lance un périodique qui s'intitule : *Le Problème sexuel* et aborde la question de la limitation des naissances et de l'avortement.

En 1933, Hitler est au pouvoir, les juifs, les anti-fascistes expulsés arrivent en France, Berthie organise leur hébergement. Sa tête est mise à prix en Allemagne dès 1935.

Elle part pour l'U.R.S.S. où elle passe de nombreux mois sous le gouvernement stalinien. Elle étudie les problèmes concernant la femme et l'enfant : crèches, travail de la femme, etc. Elle rentre enthousiasmée. Quoique très à gauche elle n'adhérera jamais à aucun parti politique. Pionnier de la justice, elle conserve farouchement sa liberté.

Que dire encore ? Elle aide Mme Brunschwig à collecter de l'argent pour envoyer des ambulances au Néger pendant la guerre d'Ethiopie, et ceci au nez et à la barbe de Laval.

En 1937, elle pousse la porte de l'Ecole des Surintendantes d'usine, et ici je laisse la parole à Jeanne Sivadon qui en était à l'époque la directrice :

« Je vis arriver un jour dans mon bureau, sollicitant son entrée à l'école, une jeune femme élégante et jolie, mais ayant dépassé largement les dix-neuf ans obligatoires pour l'inscription. Comme je lui faisais remarquer que la voie où elle s'engageait demandait une discipline personnelle dure et l'oubli complet de soi-même, et qu'il lui serait peut-être difficile de faire cadrer tout cela avec la vie sociale et mondaine qu'elle semblait avoir, Berthie Albrecht me répondit en fixant sur moi ce regard bleu clair que ne pourront jamais oublier tous ceux qui l'ont connue : « Je sais où je vais. J'ai décidé, maintenant que mes enfants sont grands, de mettre ma vie au service de ceux qui souffrent physiquement et moralement, de tous ceux qui pourraient avoir besoin de moi. Je sais également que la bonne volonté seule ne suffit pas et je suis prête à faire tous les sacrifices pour acquérir la technique qui me manque et qui fera de moi, je l'espère, une bonne travailleuse sociale. » Puis Mme Albrecht m'expliqua qu'elle avait choisi notre école parce qu'elle savait que nous mettions notre travail social au-dessus de toutes divisions politiques ou religieuses. Et, pendant deux ans, nous avons pu voir Mme Albrecht endosser tour à tour la blouse blanche d'infirmière, la blouse bleue d'assistante sociale ou la blouse marron d'ouvrière et faire, partout où elle est passée, un travail intelligent, régulier et enthousiaste. Elle était assidue aux cours théoriques, irremplaçable dans les stages pratiques. Les examens d'assistante sociale et de surintendante d'usine furent un jeu pour elle. »

Ses études terminées, Berthie nommée aux usines B.B.T. combat pour l'amélioration du sort des ouvriers. Renvoyée, elle reprend son action aux usines Fulmen, à Clichy. C'est là que la guerre va la trouver. Repliée à Vierzon avec son usine, elle « fait » déjà du renseignement. En 1940, elle rencontre Henri Frenay ; ils décident de travailler ensemble. Berthie va se trouver au premier rang dans le réseau Combat.

Au printemps de 1941, elle réussit à se faire affecter au poste d'inspectrice au Commissariat au chômage féminin pour la région lyonnaise.

Ses fonctions servent de paravent à un intense travail clandestin. Mais ses chefs vont rapidement se méfier d'elle. Berthie est renvoyée, elle disparaît du monde normal et se consacre entièrement à son réseau. Elle franchit sans cesse la ligne de démarcation, sa vie est harassante.

En mai 1942, des policiers français l'attendent à l'un de ses rendez-vous. Internée à Vals, elle décide de faire la grève de la faim. Elle écrit au conseiller d'Etat, secrétaire général de la police, une admirable lettre dont voici un court extrait... « Après cette période d'épreuve, » j'aime la France plus que jamais, et » plus que jamais désire la voir nettoyée » de cette croix gammée qui flotte à la » place de notre drapeau sur deux tiers » de notre territoire. Plus que jamais, » je suis prête à tous les sacrifices pour » la voir libre, dans l'intégralité de ses » frontières, de son Empire et de sa » Pensée. »

On la transfère à la prison Saint-Joseph à Lyon avec les prisonniers de droit commun. Elle simule la folie si parfaitement qu'on l'envoie dans un asile d'aliénés. Pendant la nuit de Noël un commando de camarades de combat organise son évasion. Elle reprend la lutte.

Le 28 mai 1943 elle sera à nouveau arrêtée au cours d'une mission à Mâcon, cette fois-ci par la Gestapo. On la verra sortant de l'Hôtel Terminus, le visage tuméfié, puis emmenée en voiture. Cette voiture prend le chemin de Fresnes.

Ce sera le silence.

Après la libération dans le jardin potager de Fresnes, on retrouvera un corps mutilé dont la tête est séparée du tronc. Le médecin de sa famille identifiera Berthie. On pense qu'elle s'est suicidée dans sa cellule en se pendant avec des morceaux de tissu arrachés à sa robe.

Dans la dernière lettre qu'elle a écrite, quinze jours avant sa mort, lettre envoyée par la Résistance à son mari alors en Angleterre, Berthie disait : « Mourir n'est pas grave. Le tout est de vivre conformément à l'honneur et à l'idéal qu'on se fait. »

G. Ferrières.

La déportation à l'Académie

Les mots *déporter*, *déporté(e)* et *déportation* figureront désormais au dictionnaire de l'Académie française sous les définitions suivantes :

Déportation : *Peine afflictive infligée qui consistait en une résidence forcée sur un point déterminé en dehors du territoire continental. La déportation entraînait la mort civile. Transfert de condamnés politiques, d'otages dans des camps punitifs ou d'extermination, la déportation fut pratiquée massivement dans les territoires occupés par les armées nazies.*

Déporté(e) : *Celui, celle qui subit la déportation. Plus particulièrement personne qui, au cours de la deuxième guerre mondiale a été déportée par ordre des autorités d'occupation.*

Déporter : *Punir de la déportation. Exemples : on le déporta dans une île. Ils furent tous déportés à la Guyane. Faire subir la déportation : envoyer dans des camps de concentration pour des raisons d'ordre politique ou militaire.*

SAURAS-TU ME RECONNAITRE ?

par Gabrielle Ferrières

Il faut être non seulement romancier mais poète pour réussir à écrire de vraies nouvelles.

Or quoi de plus poétique, de plus bouleversant même, que ces nouvelles de Gabrielle Ferrières, qui nous touchent, chacune à sa façon, tant elles sont variées dans leur unité.

Elles nous laissent en suspens comme si quelques pages suffisaient à nous émouvoir au point de nous obliger à réfléchir, entraînaient notre esprit vers des problèmes et des situations qu'il a tendance à fuir parce que ces nouvelles touchent le cœur, les nerfs et que pourtant elles sont vraies.

La première, écrite un peu dans le style de Nathalie Sarraute, avec des alternances de ton, soulignées par des moyens typographiques, montre la solitude d'un homme en présence de sa femme malade, son impuissance à l'aider et, pire que tout : le souvenir qu'il a d'un grand amour qu'il n'éprouve plus, qu'il ne peut plus éprouver.

La seconde nouvelle apparaît, au contraire, comme une aurore après la nuit. L'histoire de cette jeune fille pourchassée, malade, abandonnée, totalement seule, soudain accueillie, recueillie, nous apporte comme une brusque lumière : ce merveilleux miracle de la sympathie humaine.

Il n'est pas question, ici, de parler de toutes les nouvelles du livre. Elles le mériteraient cependant. Chacune a son charme, sa mélancolie propre, et elles traduisent profondément l'immense sensibilité humaine de l'auteur. En même temps, elles sont variées, nous font passer de la jeune à la vieille fille, de l'infirmière à la fermière, du mari solitaire à l'abbé, de l'hôpital à la campagne, du salon petit-bourgeois à la cachette mystérieuse où paraît « le silence de Dieu ».

Et ces aubes, ces petits matins, si bien sentis : où l'on aperçoit encore un réverbère, où le silence règne encore, où l'esprit est encore englué de nuit.

Gabrielle Ferrières fait alterner les moments de solitude, de désert intérieur, dans ce qu'ils ont de plus angoissants, avec des instants de communion entre les êtres — ces derniers si rapides, si fugitifs et si beaux qu'ils apportent toute une lumière à ce sombre essai sur la solitude.

Il n'est pas possible de rester indifférent devant ce livre qui devrait intéresser et toucher tous les lecteurs, en particulier, ceux de *Voix et Visages* — lecteurs si variés eux-mêmes, mais tous et toutes affrontés, un jour ou l'autre, au problème de la solitude, tous plus sensibles que quiconque à la sympathie humaine.

Nous espérons que Gabrielle Ferrières publiera d'autres livres.

Anne-Marie Bauer.

Rendez-vous à New York

L'Association française pour la commémoration du Trentenaire du débarquement, placée sous le haut patronage du général Béthouart, organise l'*Opération Overlord 74, Les Français à New York, le 6 juin*. Pour tous renseignements, s'adresser à l'A.D.I.R.



Peu avant Noël, les grands journaux parisiens ont réservé une place importante aux travaux d'un congrès mondial pour l'abolition de la torture, organisé par une association nommée « Amnesty International ».

Quelle est-elle ? Quels sont ses modes d'action ? Qu'a-t-elle d'efficace à son actif ?

C'est un mouvement mondial qui milite pour le respect effectif des droits de l'homme. Indépendant de tout gouvernement, groupe politique ou religieux, il agit en faveur d'hommes ou de femmes emprisonnés du fait de leurs opinions, de leur couleur, de leur race ou de leur religion, pour autant qu'ils n'aient pas été responsables ni instigateurs d'actes de violence.

Ces droits de l'homme, solennellement proclamés à Paris le 10 décembre 1948 lors de l'Assemblée générale des Nations-Unies — et dont Amnesty International a voulu marquer cette année, à Paris même, le 25^e anniversaire — sont, hélas ! de moins en moins respectés. La dégradation des droits et des libertés politiques dans le monde est alarmante.

Bien que les gouvernements soient toujours extrêmement discrets sur leurs prisonniers politiques, on évalue leur nombre aux environs de 700 000. Mais tandis qu'il existe une « convention internationale de Genève » relative aux prisonniers de guerre, il n'existe aucune convention comparable concernant les « prisonniers d'opinion ». Amnesty International travaille avec acharnement pour qu'une telle convention soit élaborée et négociée entre tous les pays. En attendant, elle fonde ses interventions, qu'elle place sur un plan strictement juridique et humanitaire, sur une résolution des Nations-Unies qui définit de façon précise « l'ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus » : temps maximal de garde à vue, droit de visite des avocats, hygiène, nourriture, soins médicaux, etc. Or, dit le rapport d'Amnesty International, « on peut affirmer que nombre de ces règles, sinon toutes, sont violées partout. Si l'on considère que tout ce qui attente à la dignité de la personne est un « mauvais traitement », il faut constater que toutes les polices du monde ou presque ont pris l'habitude, à des degrés divers, de faire subir aux prisonniers des mauvais traitements caractérisés : coups, passages à tabac, sévices et finalement tortures. »

C'est une poignée de juristes britanniques qui, en 1961, effrayés de ne pouvoir faire respecter les droits de certains de leurs clients, ont lancé un appel dans la presse mondiale en faveur des « prisonniers oubliés ». Les milliers de réponses reçues leur ont permis de fonder « Amnesty International ». Ils savaient par expérience qu'il n'y a pas de gouvernement, dans les circonstances internationales actuelles, qui soit complètement insensible aux pressions morales que l'on exerce sur lui, soit par des protestations, soit simplement par la publicité donnée à ses méfaits. L'information est par elle-même une protection.

Aujourd'hui, 32 000 membres d'Amnesty International, appartenant à 62 pays différents, participent à l'« adoption » de

prisonniers d'opinion, correspondent avec eux ou avec leur famille, envoient des colis ou de l'argent et interviennent dans leur défense judiciaire*. En outre, Amnesty International envoie souvent des observateurs qualifiés sur place.

Une de ses techniques consiste à demander à chacun de ses membres d'envoyer, par exemple, une carte de Noël à un détenu particulièrement menacé ou dont l'emprisonnement se prolonge déjà depuis de nombreuses années. Une pluie de cartes sur le même prisonnier, accompagnée de démarches pressantes d'organisations de pays les plus divers, finit par faire lever quelques verrous.

Pendant les cinq premiers mois de l'année 1973, par exemple, 818 nouveaux prisonniers ont été « adoptés » par des sections locales d'Amnesty International (toujours par groupes de trois prisonniers : un de l'Ouest, un de l'Est et le troisième d'Afrique ou d'Asie) et 520 ont été libérés.

Mais la préoccupation dominante d'Amnesty International en 1973 fut le lancement d'une campagne, publique et diplomatique, pour l'abolition de la torture, dont l'emploi ne cesse de s'étendre.

« Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », dit l'art. 5 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Or, de sérieuses informations sur l'emploi de la torture dans 52 pays du monde au cours de ces deux dernières années sont parvenues à Amnesty International. C'est la publication de cette liste tragique qui, au dernier moment, amena l'Unesco à rompre le contrat qu'elle avait avec Amnesty International — qui bénéficie pourtant du statut d'organisation non gouvernementale accréditée auprès des Nations-Unies — pour la location des bureaux de la place Fontenoy. Le congrès de décembre dut émigrer à la tour Olivier de Serres.

Il fut présidé par le président permanent et actif d'Amnesty International, M. Sean MacBride, ancien ministre des Affaires étrangères d'Irlande, entouré de représentants de la diplomatie et des religions du monde entier, ainsi que de personnalités attachées à la cause de l'homme comme Danilo Dolce et Germaine Tillion.

Tous ces visages sensibles reflétaient le sérieux et la détermination : dans la légalité et l'impartialité les plus strictes, les travaux commencèrent. Cette année, l'effort public et diplomatique d'Amnesty International se concentrerait sur trois pays, choisis, comme toujours, dans les trois zones d'influence du monde : les dizaines de prisonniers politiques du Sud-Vietnam, les internés « psychiatriques » de l'U.R.S.S. et les dizaines de milliers de relégués d'Indonésie.

Une des commissions examinait « les effets physiques et psychologiques de la torture sur les victimes, et l'implication des médecins dans la pratique de la torture ». On voyait côté à côté un médecin hollandais, un Vietnamiens du Sud, un Soviétique, des Américains, des Anglais, une Autrichienne, etc., travailler dans une atmosphère de gravité, volontairement dépouillée de jugements et de res-

* La section française d'Amnesty International a son siège à Paris, 20, rue de la Michodière, 75002 Paris.

sentiments politiques. La qualité et la quantité des documents étaient impressionnantes*. Le rapport d'un médecin britannique, le Dr Anthony Storr, fut particulièrement accablant : lors des vagues de terrorisme en Irlande du Nord, des « spécialistes » ont réussi à anéantir la personnalité de jeunes détenus en 4 ou 5 jours, là où en U.R.S.S., par le même type de procédés, il fallait 5 à 6 semaines (désorientation du sujet par la privation des sens de la vue, de l'ouïe et du toucher). Le jeune Canadien avait sur sa table une des fameuses « gégènes » de l'armée française d'Algérie qui a fait école, avec des perfectionnements, dans maints pays d'Amérique du Sud.

Car le plus tragique, c'est qu'aujourd'hui les « techniques d'interrogatoire, poussé » s'enseignent... moins d'ailleurs dans les formations policières que dans certaines unités militaires que l'on entraîne à la « guerre subversive ». Ces techniques, physiques, psychologiques ou chimiques font l'objet d'une véritable coopération technique internationale. C'est ainsi que des militaires « alliés » ont été gravement « abimés » dans ce type spécial d'entraînement, au cours de manœuvres de l'O.T.A.N. en Belgique. En France, rien, pour l'instant, d'aussi systématique, mais dans certaines unités de combat de l'armée de Terre, ces « techniques » sont parfois exercées sur de jeunes appelés pendant les manœuvres et discrètement recommandées aux jeunes officiers.

Amnesty International mène, avec des moyens modernes, la même lutte pour les droits de l'homme que Voltaire au XVIII^e siècle. Les efforts de Voltaire avaient abouti à la suppression de la torture par Louis XVI en 1788... Espérons qu'Amnesty International, avec son organisation de masse et ses moyens publicitaires, obtiendra dans ce domaine des améliorations dramatiquement nécessaires.

* Il circulait, entre autres, une étude approfondie d'une équipe de médecins du Rikshospitalet d'Oslo sur 227 anciens déportés norvégiens, suivis dans le Service neurologique pendant 27 ans.

Anise Postel-Vinay.

VIE DES SECTIONS

Section du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Ce 22 novembre 1973, 29^e anniversaire de la libération de Strasbourg, j'ai eu le plaisir de grouper 27 camarades autour d'une table bien fleurie. La déléguée de Nancy, Mme Cayotte, la déléguée de Sarreguemines, Mme Meysembourg, trois camarades de Metz et de Thionville et nos fidèles Mulhousiennes ont partagé avec nous un bon déjeuner à l'Ecole Hôtelière.

Nous les remercions vivement de ce témoignage de sympathie et toutes nous avons levé la coupe de champagne offerte par notre adhérente et amie Marthe Ottié, qui est promue officier de la Légion d'Honneur.

Avec regret nous avons accepté les excuses de quelques camarades empêchées de venir et à notre amie Rosine Kuhm, souffrante, nous adressons nos voeux de prompt rétablissement.

Sœur Marie-Grégoire trouvait la prochaine rencontre fixée au 24 janvier 1974 trop lointaine... mais les préparations et absences pour les fêtes de fin d'année n'ont pas permis d'organiser une réunion plus tôt. En attendant de nous retrouver en bonne santé, nous nous sommes souhaité un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

Cathy Strohl.

PRIX DE LA RÉSISTANCE

La distribution du Prix de la Résistance, à Paris, a revêtu, le 21 novembre 1973, un lustre particulier puisque c'est à l'Hôtel de Ville qu'ont été convoqués les lauréats et qu'un vice-président du Conseil de Paris les y attendait.

Venus nombreux, ils ont été accueillis par les paroles chaleureuses de notre hôte, que M. Ragache, représentant nos associations, a vivement remercié. Évoquant le thème qu'avaient eu à traiter cette année collégiens et lycéens, il a parlé de tous ceux qui, à leur âge, s'étaient engagés dans la lutte pour la liberté et il a pris plus particulièrement en exemple Geneviève Anthonioz, ce qui ne pouvait qu'être sensible aux membres de l'A.D.I.R. présents.

C'est une médaille de la ville, frappée à leur nom, et un parchemin impressionnant que les conseillers municipaux ont remis aux sept lauréats les plus brillants :

Deux Parisiens retenus sur le plan national, deux autres considérés comme les meilleurs parmi les élèves de terminale et trois parmi les élèves de troisième.

Des livres nombreux ont ensuite été offerts à 77 jeunes gens, devant les parents qui les avaient accompagnés.

Nous avons été particulièrement heureuses lors de cette réception, réussie en tous points, de pouvoir prendre contact directement avec ces adolescents qu'intéresse cette part d'histoire que nous avons si ardemment vécue. On médit volontiers des jeunes d'aujourd'hui ; nous avons pu constater pourtant qu'ils gardaient le sens des valeurs essentielles et faisaient preuve d'une lucidité qui, dès leurs seize ans, les classe citoyens à part entière.

J. Souchère.

Le Prix Voltaire à Germaine Tillion

Nous avons appris avec plaisir au début de l'année que notre amie Germaine Tillion avait reçu le prix Voltaire pour son livre *Ravensbrück*, ce dont nous la félicitons cordialement.

Le prix Voltaire est décerné chaque année au mois de décembre à « un auteur français ou étranger dont l'œuvre ou le dernier ouvrage publié en langue française sert la cause de la tolérance, de la raison et de la fraternité entre les peuples ».

Le livre de notre camarade Fanny Marette, *J'étais le numéro 47.177*, vient d'être réédité. Il est en vente à l'A.D.I.R.

DÉCORATIONS

Par décret du 7 novembre 1973 : Mme Teyssandier, née Berger, a été promue au grade de Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Ont été promues officier dans le même ordre :

Mmes Piazza d'Olmo, née Bizot, Renée ; Bizot, Anne-Marie ; Ottie, née Busch ; Félix, née Dapremont ; Joly, née Granier ; Ruallem, née Larcher ; Hervé, née Noël, Annie ; Berclaz, née Normand ; de Roucy, Ghislaine.

Ont été nommées chevalier : Mmes Alcan, Louise ; Alix, Anna ; Oger, née Chudeau ; Commont, Madeleine ; Boge, Odile ; Fade, Eugénie.

La Médaille militaire a été concédée à Mme Rivière, née Paysant.

SECRÉTARIAT SOCIAL

Institution des Invalides

Nous vous informons qu'un médecin généraliste se tient maintenant à la disposition des personnes qui désirent le consulter à la polyclinique de l'Institution des Invalides, 4 bis, boulevard des Invalides.

Cures thermales

L'instruction relative aux cures thermales des bénéficiaires de l'article L.115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, destinée à l'application du décret n° 73-776 du 31 juillet 1973 que nous avons annoncé dans le numéro juillet à octobre de *Voix et Visages* a paru. Elle est trop longue pour que nous puissions la publier dans le bulletin, mais nos camarades peuvent la consulter à l'A.D.I.R.

CARNET FAMILIAL

Naissances

Delphine Job, petite-fille de notre camarade Mme Dao-Dinh. Morsang-sur-Orge, le 15 janvier 1974. Loïc, petit-fils de notre camarade Mme Fleury, déléguée de l'A.D.I.R. pour le département des Yvelines. Versailles, le 26 décembre 1973.

Chantal, petite-fille de notre camarade Mme Hébert. Les Ricardières, le 28 décembre 1973.

Mariages

Gilbert Fogel, fils de notre camarade Mme Fogel, a épousé Marie-Sylvie Neu. Bitche, le 29 décembre 1973.

Jean-Claude Passerat, fils de notre camarade Mme Palmbach, ex-Passerat, a épousé Annie Guillier. Bonneuil, le 22 décembre 1973.

Patricia Seger, fille de notre camarade Mme Seger, a épousé Daniel Aeby. Strasbourg, novembre 1973.

Notre camarade Mme Charron-Pagani a marié son fils.

Décès

Notre camarade Mlle Marguerite Eberenz est décédée. Périgueux, le 31 décembre 1973.

Mme Cailliau de Gaulle, déléguée de l'A.D.I.R. pour la Seine-Maritime, et Mme Anthonioz de Gaulle, présidente de l'A.D.I.R., ont perdu leur belle-sœur et tante, Mme Philippe de Gaulle. Paris, le 11 janvier 1974.

Notre camarade Mme Gillet a perdu son frère. Saulnes, décembre 1973.

Notre camarade Mlle Gast est décédée. Champigneulles, décembre 1973.

Notre camarade Mme Hawtree est décédée. Paris, le 22 décembre 1973.

Notre camarade Mme Lamy est décédée. Annecy, le 21 janvier 1974.

Notre camarade Mlle Pinet est décédée. Etolles, le 13 juillet 1973.

Les bureaux de l'A.D.I.R. sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

Le Gérant-Responsable : G. ANTHONIOZ.
Bernard Neyrolles - Imprimerie Lescaret - Paris

RENCONTRE INTERREGIONALE A GENEVE

Notre rencontre interrégionale aura lieu cette année à Genève (Suisse
les 8 et 9 juin

PROGRAMME

SAMEDI 8 JUIN

Le matin : Réception et visite à la Croix Rouge Internationale. Visite guidée avec accès aux Archives et au fichier des disparus.

Visite de l'O.N.U.

Apéritif offert par la ville de Genève.

Déjeuner au restaurant du Parc des Eaux Vives dans un très beau cadre, avec vue sur le lac.

Après-midi: Visite en autocars confortables de la ville de Genève et des environs proches.

Cérémonie au monument aux morts du Consulat.

Réception au Consulat avec rencontre des personnalités suisses et françaises et en particulier de ceux qui nous ont accueillies au retour de déportation.

Soirée libre.

DIMANCHE 9 JUIN

Le matin : Messe à la mémoire de nos camarades disparues à Notre-Dame de Genève.

Départ en bateau pour une promenade sur le lac de Genève et déjeuner à bord.

Après-midi: au retour du bateau, visite facultative du Conseil Ocuménique des Eglises.

HOTELS

Le nombre des chambres dans les hôtels étant limité à cette époque de l'année, nous vous demandons de vous inscrire avant le 10 avril, dernière limite, en indiquant quelle catégorie de chambre vous souhaitez occuper.

Voici les indications de prix en francs français :

- chambre à 1 lit de 56 à 67 francs par personne,
- chambre à 2 lits de 33,60 à 78,40 francs par personne,
- chambre à 1 grand lit de 33,60 à 56 francs par personne,
- chambre à 3 lits 33,60, par personne.

Tous ces prix s'entendent petit déjeuner compris. Ils varient selon le confort de la chambre.

Les premières inscrites seront les premières servies.

Il sera impossible d'obtenir une chambre au dernier moment.

PRIX DU VOYAGE

Le prix du voyage comprenant les deux repas pris en commun, le transport en autocar et sur le bateau sera d'environ 150 francs français.

Nous vous demandons de confirmer votre inscription par l'envoi d'un chèque de 50 francs français à l'A.O.I.R. qui sera déduit du montant total de votre participation, mais qui sera retenu par l'A.O.I.R. en cas de dédit.

Nous enverrons le programme détaillé à celles qui se seront inscrites.